



Réunion du conseil de l'ED515 Complexité du Vivant 30 Mai 2022

1. Concours 2022 (bilan projets, ventilation des CD SU et PSL, organisation du concours)
2. Règles d'éligibilité au concours 2023
3. Nouvelles modalités des CST
4. Relations SU-Pasteur
5. Déploiement ADUM
6. Elections des représentantes étudiantes
7. Collège doctoral unique
8. Bilan JBE
9. Spécialités

1. Concours ED: rappel calendrier

- ✓ Appel à projets: lancé début février, clôture le 04 mars 2022 minuit
- ✓ Validation des projets par le bureau de l'ED le 11 Mars puis mise en ligne des projets sur le site le 24 Mars
- ✓ Dépôt des dossiers des candidats: clôture le 10 juin 2022 minuit
- ✓ En fonction du nombre de candidatures reçues, **pré-sélection des candidats** sur la base de leur CV: **27 juin 2022 matin**
- ✓ Auditions: 4 et 5 juillet 2022, délibérations le 6 juillet après-midi

1. Concours ED: bilan projets

Projets reçus: **91** [104]

Projets validés: 85 + 2 en attente = **87 projets** [95]

Détail:

55 projets SU (56-1 IPV) [50] (dont 33 avec candidats [31]) avec 2 initiative, 1 IP-SU, 1 FRM, 1 AMX et 1 CDSN en cours

5 projets PSL-SU [8] (1 college et 4 Curie tous avec candidats [7]) avec 1 Eureka et 1 FRM en cours

15 projets PSL (17-2 CDSN) (9 ENS, 6 Curie dont 8 avec candidats [14])

9 projets Pasteur [17] (dont 5 avec candidats [0]) avec 1 IP-SU et FRM en cours

Estimations candidats au concours ED: **50** [45-55; 48 au final]

1. Concours ED: contrats doctoraux

Ventilation CD SU 2022:

Neutralisation des critères habituels (COVID)

Logiciel 2022: moyenne des CD sur les 5 dernières années ou nombre de CD en 2020, suivant la plus avantageuse de ces deux possibilités.

Résultat: **20 CD SU** pour le concours 2022 (aucun pris pour le programme Pasteur) [20-2]

CD LPR SU 2022:

Attribution de 11 CD LPR aux sciences de SU. Après arbitrage, 4 pour la FM et 7 pour la FSI.

Les ED "pole 4" émargeront au contingent FM (1 CD par ED? Conditions d'attribution?)

Résultat: **1 CD supplémentaire** attribué par la fac de médecine mais pas de notification officielle pour l'instant. [confirmation officielle reçue le 31 Mai: un CD LPR FM sera attribué à CDV. Les modalités d'attribution sont au libre choix de l'ED. Pour CDV, intégration de ce CD dans le pool "concours"]

Ventilation CD PSL 2022:

Après argumentaire des ED et arbitrage, diminution d'un de la dotation CdV.

Arguments: moins de candidats PSL à CDV cette année contre plus de candidats aux ED Paris-Saclay (Biosigne et cancéro surtout) + mise en réserve d'1 CD PSL "flottant" qui sera attribué après les concours des ED.

Résultat: **4 CD PSL** pour le concours 2022 (sur 15 au total en bio) [5]

Ventilation CD programme SU/ Pasteur:

6 CD: 3 SU (politique scientifique) + 3 Pasteur

1. Concours ED: bilan projets

Projets reçus: **91 projets**

Projets validés: **87 projets**

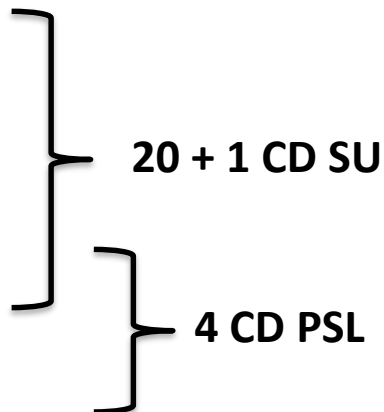
Détail:

55 projets SU (dont 33 avec candidats)

9 projets Pasteur (dont 5 avec candidats)

5 projets PSL-SU (dont 5 avec candidats)

15 projets PSL (dont 8 avec candidats)



A savoir: 3 CD Q-life cette année [2], auditions très tard (en même temps que concours ED)

1. Concours ED: modalités

Proposition: Présentiel integral, 10 min presentation, 10 minutes questions

Salles déjà réservées par Samira (sur le grill pour les auditions, dans la salle du conseil de la tour Zamansky pour les délibérations)

3 porteurs de projet ont signalé des candidats étrangers et ont demandé si un format hybride était envisageable

Décision du conseil: le concours se tiendra en présentiel intégral. Les seuls cas pouvant donner lieu exceptionnellement à une audition en distanciel seront ceux de candidats ou candidates qui seraient empêchés de venir à cause du COVID (soit parce qu'ils sont ressortissants d'un pays ayant fermé ses frontières, soit parce qu'ils seraient testés positifs moins de 7 jours avant le concours).

1. Concours ED: jury

Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
CALZONE Laurence (Curie)	THERMES Claude (Saclay)	XU Zhou (IBPS)	SOULA Hedi (Pitié hors ED)
MOULY Vincent (Pitié)	STROCHLIC Laure (Pitié)	DOSTATNI Nathalie (Curie)	MOUCHEL-VIELH Emmanuèle (IBPS)
DEVAUX Frédéric (IBPS)	GLASER Philippe (Pasteur)	SEZONOV Guennadi (Cordeliers)	CHARRIER Bénédicte (Roscoff)
GILARDI Pascale (IJM)	CARRON-HOMO Clémence (IBPS)	ESCRIVA Hector (Banyuls)	ECHARD Arnaud (Pasteur)
DURAND Charles (IBPS)	MARTHIENS Véronique (Curie)	GOUTEBROZE Laurence (IFM)	FISCHER Evelyne (IBENS)
LE TALLEC Benoît (IBENS)	BENARD Lionel (IBPC)	SAVEANU Cosmin (Pasteur)	PINSKAIA Marina/MORILLON Antonin (Curie)
CROCE Jenifer (Villefranche)	VAL Marie-Eve (Pasteur)	SIX Adrien (Pitié)	VINCENSINI Laetitia (Pitié)
VENYEN Catherine (IMPMC)	EI AMRI Chahrazade (IBPS)	PLASTINO Julie (ENS)	TERRET Marie- Emilie (Collège de France)

2. Règles d'éligibilité au concours 2023

Règle du n+1 pour les programmes doctoraux:

« Une HDR ayant recruté l'année n par le biais d'un **programme doctoral SU ou PSL** ou au titre de la politique scientifique de SU ou PSL ne peut recruter au concours de l'ED ni à l'année n, **ni à l'année n+1.** »

Proposition 1: Supprimer la mention au n+1 pour les programmes doctoraux.

« Une HDR ayant recruté l'année n par le biais d'un **programme doctoral SU ou PSL** ou au titre de la politique scientifique de SU ou PSL ne peut pas recruter au concours de l'ED ni à l'année n, **ni à l'année n+1.** »

Proposition 2: Ne rien changer.

2. Règles d'éligibilité au concours 2023

Règle du n+1 pour les programmes doctoraux:

« Une HDR ayant recruté l'année n par le biais d'un **programme doctoral SU ou PSL** ou au titre de la politique scientifique de SU ou PSL ne peut recruter au concours de l'ED ni à l'année n, **ni à l'année n+1.** »

Proposition 1: Supprimer la mention au n+1 pour les programmes doctoraux.

Arguments:

- Avec la multiplication des programmes SU collaboratifs (IPV, SU-Pasteur, instituts et initiatives), cette règle devient très limitante pour les équipes CDV;
- Absence de symétrie qui la rend un peu absurde: une HDR peut recruter au concours à l'année n puis à un programme à l'année n+1 mais pas l'inverse;
- La liste de nos règles d'éligibilité au concours fait 2 pages...

Proposition 2: Ne rien changer.

Arguments:

- Avec l'abandon de cette règle, une même HDR pourrait bénéficier d'un CD SU chaque année (en alternant concours et programmes);
- Cela augmentera sûrement la pression sur le concours (presque 50% de réussite pour l'instant)
- Pour certains programmes (SU-Pasteur surtout), l'HDR n'est pas obligatoire pour être porteur secondaire.

2. Règles d'éligibilité au concours 2023

Règle du n+1 pour les programmes doctoraux:

« Une HDR ayant recruté l'année n par le biais d'un **programme doctoral SU ou PSL** ou au titre de la politique scientifique de SU ou PSL ne peut recruter au concours de l'ED ni à l'année n, **ni à l'année n+1.** »

Proposition 1: Supprimer la mention au n+1 pour les programmes doctoraux.

« Une HDR ayant recruté l'année n par le biais d'un **programme doctoral SU ou PSL** ou au titre de la politique scientifique de SU ou PSL ne peut pas recruter au concours de l'ED ni à l'année n, **ni à l'année n+1.** »

Proposition 2: Ne rien changer.

Décision du conseil : La proposition 2 est adoptée. La règle reste inchangée:

« Une HDR ayant recruté l'année n par le biais d'un **programme doctoral SU ou PSL** ou au titre de la politique scientifique de SU ou PSL ne peut recruter au concours de l'ED ni à l'année n, **ni à l'année n+1.** »

2. Règles d'éligibilité au concours 2023

Exemption des règles pour les co-encadrants sans HDR:

Actuellement les règles d'éligibilité ne s'appliquent pas aux co-encadrants sans HDR.

Proposition 1: Appliquer les règles aux co-encadrants

Proposition 2: Ne rien changer mais faire la police pour que les HDR soient soutenues chaque fois que c'est possible.

Décision du conseil: Les deux propositions sont adoptées. A partir du concours 2023, les règles d'éligibilité seront appliquées aux co-encadrant(e)s et un(e) co-encadrant(e) ayant déjà encadré une ou deux thèses devra passer l'HDR avant tout nouvel encadrement.

3. Modalités CST pour les entrantes 2023

Rappel: Lors du conseil de Décembre 2021, il a été décidé de passer à un CST par an au lieu de 2 (soit 3 par thèse).

Motivations:

- Constat que le CST2 arrive un peu tard (Novembre-Décembre de la deuxième année) en cas de problèmes précoces;
- Décret doctorat actuellement en discussion va réaffirmer l'importance d'un CST par an. Il est même écrit dans la version préliminaire que le CST est obligatoire pour toute réinscription (y compris en 2A donc) **[information confirmée au conseil du college doctoral du 31 Mai: il devrait être obligatoire d'avoir un CST par an]**;
- Certaines doctorantes de l'ED ont déjà un CST par an (obligatoire à Pasteur pour les PPU, fortement recommandé pour les autres, fortement recommandé par l'institute Curie).

Par ailleurs, le retour sur l'utilité des CST par les doctorantes et la plupart des collègues est très positif.

Mais... Les CST reposent sur le bénévolat des collègues, attention à ne pas trop les charger.

3. Modalités CST pour les entrantes 2023

Rappel: Lors du conseil de Décembre 2021, il a été décidé de passer à un CST par an au lieu de 2 (soit 3 par thèse).

Modalités proposées:

- CST1 entre Avril et Juin de la première année. Format “light” (15 minutes présentation, 15 minutes questions + discussions séparées; rapport allégé avec peu d’items à renseigner);
- CST2 entre Janvier et Mars de la deuxième année. Format classique;
- CST3 entre janvier et Mars de la troisième année. Format classique.

Un format de rapport différent par CST avec juste les items requis à l’année n (pour simplifier la rédaction et éviter les confusions actuelles, notamment sur les avis de réinscription).

Gestion via ADUM (voir point déploiement ADUM)

Décision du conseil: D’accord avec les modalités proposées + possibilité de faire le CST1 en zoom + rappel des formats et des objectifs de chaque CST en en-tête de chaque formulaire.

4. relations SU-Pasteur

Rappel contexte: incitation forte de Pasteur à ses équipes pour quitter les ED SU suite à l'accord cadre avec UPC en 2021 et à la sécurisation début 2022 d'au moins 15 CD pour les équipes Pasteur de UPC.

Annnonce de la présidence SU de la réouverture du concours CDV aux équipes Pasteur de façon transitoire, le temps que le cadre du partenariat SU-Pasteur pour le prochain quinquennal soit défini.

En 2021, les équipes Pasteur représentaient 30% des équipes CDV et 40% des doctorantes inscrites à SU par l'ED.

Mouvements équipes:

Sur 48 équipes Pasteur comptabilisées en Janvier 2022 à CDV:

4 sont parties à 3C (côté UPC)

4 à MCTI

16 à BioSPC

4. relations SU-Pasteur

Programme SU-Pasteur 2022:

Maintenu avec 6 CD (3 SU + 3 pasteur).

Co-portage SU-Pasteur obligatoire mais co-encadrement avec un(e) non HDR ok.

Ouvert à toutes les équipes Pasteur et SU, sans restriction d'affiliation.

Au 13 Mai, 10 projets déposés seulement (dont 3 CDV) deadline pour le dépôt de projets repoussée au 15 Juin (simultanément au dépôt des dossiers des candidats).

Auditions maintenues aux 27-28 Juin

Colloque SU-Pasteur:

Le 8 Juin sur le campus de pasteur.

5. Déploiement ADUM

Phase 1 (Septembre 2021): Inscription des doctorantes

Grosse surcharge de travail pour les gestionnaires (a priori cette année seulement car création de tous les dossiers ADUM 1A, 2A, 3A et 4A d'un coup), problème des délais de validation par la scolarité, fluctuations dans la procédure, plusieurs bugs,...
Très bonne réactivité des correspondantes ADUM (résolution rapide des bugs, possibilité de demander des modifications propres à l'ED,...). Outil très simple à utiliser.

Phase 2 (1^{er} Juin 2022?): Procédures de soutenance.

Concerne les soutenances à partir du 1^{er} Septembre 2022.

Une des conséquences est que le manuscrit devra impérativement être déposé sur ADUM 2 mois avant la soutenance dans sa version « finale » (= à envoyer aux rapporteurs) car dorénavant l'envoi aux rapporteurs et le retour des rapports se fera automatiquement via ADUM.

Les rapporteurs auront jusqu'à 3 semaines avant la soutenance (contre un mois actuellement) pour uploader leurs rapports

Phase 3 (demandée pour 2022/2023): Procédures de recrutements.

Non appliquée par l'ED pour le concours 2022 faute de temps et de personnel.

Mise en place pour les recrutements hors concours... Quand nous aurons le temps!

Phase 4: formations (effectif depuis le 21 Avril 2022)

Fin à court terme de la fiche formation

6. Elections représentantes des doctorantes

Timing envisagé:

Lancement de la campagne avant l'été

Collecte des candidatures et des professions de foi vers mi-Septembre

Election en Octobre pour une prise de fonction au conseil de Novembre

Modalités:

Un module "élections" existe sur ADUM.

Etude de faisabilité demandée à la chargée de mission ADUM du college doctoral

7. Collège doctoral unique

Historique:

Entre Janvier et Février, série de consultations par un cabinet conseil de panels “représentatifs” des gestionnaires, scolarité, direction ED, direction thèse, doctorantes. Annonce de la mise en place de groupes de réflexion qui sont finalement repoussés à l’automne (soit après le vote du projet par SU).

Fin Mai (le 16 pour les gestionnaires, le 25 pour les directions ED de sciences), restitution des conclusions de la consultation par le directeur du collège doctoral et esquisse du projet.

En résumé, très bonnes relations au niveau gestion-direction ED- doctorantes mais gros problèmes opérationnels, de communication et d’intégration des informations entre le niveau ED et le niveau scol/direction collège doctoral.

Manque d’animation scientifique et de moments de convivialité pour les doctorantes. Dans certaines ED, flou dans le rôle et l’intérêt des CST (notamment du tuteur).

Proposition: création d’un pôle “études doctorales” qui regrouperait les 23 ED réparties sur 3 responsables administratifs de “sous-pôles” qui auraient un rôle de référent pour les gestionnaires d’ED.

6 Juillet: grand séminaire pour faire émerger le projet. Problème: en plein pendant les concours de plusieurs ED... [séminaire finalement repoussé au 11 Juillet pour permettre à un maximum d’ED d’être représentées]

26 Septembre: vote du projet au comité technique de SU

8. Bilan JBE 2022

JBE en présentiel les 5 et 6 Mai à l'amphi 25 du campus Jussieu

Sur 2 jours au lieu d'un jour et demi (= budget doublé).

24 talks d'étudiantes, une 50aine de posters

260 inscrites, pic d'affluence à 230 personnes (capacité de l'amphi: 220...)

Sessions questions et posters très dynamiques!

5 prix pour les talks, 4 prix pour les posters

Retours très positifs (demande d'un deuxième évènement dans l'année...)



9. Spécialités CDV

Votées par l'université au printemps

Biochimie et biologie structurale

Bioinformatique et biologie des systèmes

Biologie cellulaire et développement

Génétique et génomique

Microbiologie et immunologie

Questions diverses??